
V. L'AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Découverte de nouveaux marchés

Non seulement le gouvernement fédéral élabore-t-il des politiques visant à promouvoir les intérêts des exportateurs canadiens, mais il leur offre aussi un vaste éventail de programmes et de services par l'intermédiaire de son réseau international de 127 bureaux de délégués commerciaux et de 12 Centres du commerce international établis dans toutes les régions du Canada, qui regroupent les ressources du Service des délégués commerciaux et des agents d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). Les gens d'affaires peuvent aussi faire appel au personnel de la direction chargée de l'expansion du commerce dans la région ou le secteur d'activités visés, aux bureaux d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) à Ottawa.

Les délégués commerciaux peuvent repérer les marchés et les secteurs les plus prometteurs, aider à préparer des visites dans des marchés potentiels, organiser la participation de Canadiens à des foires commerciales à l'étranger et mettre en rapport des exportateurs canadiens avec des acheteurs étrangers qui prévoient se rendre au Canada. En outre, ils favorisent les investissements, les entreprises conjointes et autres ententes stratégiques entre gens d'affaires canadiens et étrangers ainsi que le transfert de technologie vers le Canada.

Pour obtenir de l'aide

Si vous n'avez pas d'expérience en matière d'exportation ou que vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur les services commerciaux offerts par l'Administration fédérale, la première démarche à entreprendre est de vous adresser au délégué commercial du Centre du commerce international de votre région. On trouvera un de ces centres dans chaque province canadienne (voir page 39).

On peut aussi obtenir des conseils spécialisés par l'entremise du service INFO EXPORT d'AECEC. Pour rejoindre ce ser-